CAP (Staffeur ornemaniste)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capstaffeur.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

STAFFEUR ORNEMANISTE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'unité UG1 Durée : 2 heures

Le candidat présente les six documents qu'il a préparés, soit deux en histoire, deux en géographie et deux en EMC. Les documents DT 1 à DT 3 et le document réponse DR 1 sont fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (8 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : COMMUNE DE SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE, DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'évaluation porte sur l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique. Le candidat a préparé six documents en lien avec les thèmes étudiés : deux en histoire, deux en géographie et deux en EMC. Le thème interrogé est tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes pour préparer la présentation du document correspondant, puis de dix minutes pour le présenter et échanger avec l'examinateur.

Les documents du dossier technique illustrent les thèmes de l'épreuve. Ils ne remplacent pas les documents préparés par le candidat. Le document réponse peut être utilisé pendant la préparation pour organiser les idées ; il n'est pas un exercice écrit autonome.

L'évaluation prend en compte la compréhension et l'explication du document, la mobilisation de repères et de notions adaptés, la construction d'un propos argumenté, l'esprit critique et la capacité à écouter et répondre.

PARTIE 1 : HISTOIRE (6 points)

Présenter, confronter et critiquer des documents historiques

Le candidat présente le document d'histoire correspondant au thème tiré au sort. Il situe le document, en explique le contenu et le confronte, lorsque cela est pertinent, à un autre document préparé ou à ses connaissances.

1.1 (1,5 point) Présentez le document : nature, auteur ou institution à l'origine du texte, date et contexte historique. Quel sujet permet-il d'étudier ?

1.2 (2 points) Expliquez deux éléments précis du document et confrontez-les à un autre document historique préparé par le candidat ou à un repère historique pertinent.

1.3 (2,5 points) Montrez ce que le document apporte à la compréhension de la période. Indiquez aussi une limite possible liée à sa nature, à son auteur, à son objectif ou à son contexte de production.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE (6 points)

Décrire et expliquer une organisation ou une dynamique spatiale

Le candidat présente le document de géographie correspondant au thème tiré au sort. Il en identifie le sujet et l'échelle, relève des informations précises, puis les met en relation pour expliquer une organisation ou une dynamique spatiale.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Répartition des déplacements domicile-travail dans une commune, 2020 et 2025

Mode de déplacement	2020	2025
Voiture individuelle	68 %	59 %
Transports collectifs	12 %	16 %
Marche	10 %	12 %
Vélo	6 %	9 %
Autres modes	4 %	4 %
Total	100 %	100 %

Jeu de données fourni pour le sujet. Chaque année, la répartition est exprimée en pourcentage des déplacements domicile-travail observés dans la commune.

2.1 (2 points) Présentez le document géographique que vous avez préparé : sujet, échelle et informations principales. Si vous utilisez le tableau du sujet, citez au moins deux données exactes.

2.2 (2,5 points) À partir des informations du document, décrivez une évolution ou une organisation spatiale et expliquez un facteur susceptible de l'éclairer. Distinguez les informations directement données de votre interprétation.

2.3 (1,5 point) Expliquez à quelle échelle cette évolution peut être étudiée et indiquez une conséquence possible pour les habitants ou pour l'aménagement du territoire.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (8 points)

Analyser une situation civique, mobiliser les principes et valeurs de la République et argumenter

Le candidat présente le document d'EMC correspondant au thème tiré au sort et l'articule avec une situation civique. Il distingue les faits, les opinions et les arguments, puis formule un jugement argumenté en mobilisant les principes et valeurs de la République.

3.1 (2 points) Présentez le document et la situation civique étudiée. Identifiez la question à laquelle les personnes ou les institutions doivent répondre.

3.2 (2 points) Expliquez les droits, libertés, responsabilités ou principes de la République concernés. Appuyez votre réponse sur des éléments précis du document.

3.3 (2 points) Formulez une position argumentée sur la situation. Présentez au moins un argument pertinent et prenez en compte un point de vue différent du vôtre.

3.4 (2 points) Expliquez comment les citoyens ou les institutions peuvent prendre part à la décision ou au débat de manière responsable. Répondez ensuite à une question ou à une objection de l'examinateur.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES HISTORIQUES SUR LES DROITS ET LA CITOYENNETÉ

Document 1 : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. » Source : texte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adopté le 26 août 1789.

Document 2 : Ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération, article 17. « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. » Source : ordonnance du 21 avril 1944, publiée au Journal officiel de la République française.

Ces textes sont des sources historiques de nature juridique. Ils témoignent de l'énoncé de droits et d'une évolution de la citoyenneté. Pour les interpréter, il convient de les replacer dans leur contexte et de distinguer le texte de droit de son application dans la société.

DT 2 : DONNÉES SUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL À SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Le tableau présente la répartition des modes de déplacement domicile-travail observés dans la commune en 2020 et en 2025. Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des déplacements observés pour chaque année. Les données constituent un jeu statistique fourni pour le sujet. Elles permettent de comparer les deux dates, mais ne renseignent pas à elles seules sur les raisons des évolutions.

Modes de déplacement domicile-travail, 2020 et 2025

Mode de déplacement	2020	2025
Voiture individuelle	68 %	59 %
Transports collectifs	12 %	16 %
Marche	10 %	12 %
Vélo	6 %	9 %
Autres modes	4 %	4 %
Total	100 %	100 %

Part des déplacements observés, en pourcentage. Source : jeu de données fourni pour le sujet.

DT 3 : PARTICIPATION DU PUBLIC AUX DÉCISIONS AYANT UN IMPACT SUR

FormaV - document d'entraînement non officiel

L'ENVIRONNEMENT

Document 1 : Charte de l'environnement de 2004, article 7. « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » Source : Charte de l'environnement, intégrée au Préambule de la Constitution par la loi constitutionnelle du 1er mars 2005.

Document 2 : situation civique. Une commune étudie la rénovation de la façade d'un bâtiment public ancien. Le projet prévoit des travaux de restauration et une modification de l'éclairage extérieur. Des habitants demandent à consulter les informations sur les effets environnementaux du projet et souhaitent exprimer leurs avis avant la décision finale. D'autres habitants défendent le projet, estimant qu'il améliorera le bâtiment et son accessibilité. Le conseil municipal doit organiser l'examen des observations et prendre une décision dans le cadre des règles applicables.

Pour analyser cette situation, le candidat distingue le droit d'accéder à l'information, la participation au débat et le pouvoir de décision de l'institution compétente. Il peut examiner les responsabilités des citoyens et des élus, la diversité des points de vue et la recherche d'une décision argumentée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à utiliser pendant la préparation orale **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter directement le tableau avec des mots-clés. Ce document sert à organiser la présentation orale. Le candidat peut choisir de ne pas le remettre à l'examinateur.

Repères pour présenter et analyser un document

Étape de la présentation	Notes du candidat
Sujet et nature du document	.....
Auteur ou source et date	.....
Contexte ou échelle étudiée	.....
Deux informations précises	.....
Notion, repère ou principe mobilisé	.....
Interprétation, limite ou point de vue à discuter	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.